



COMMUNE DE THIVENCELLE
DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq du mois de septembre à 18h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DUBRULLE José, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers Présents : 8

Nombre de votants : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2017

PRESENTS : Ms. DUBRULLE José -- DENIS Eric - LAURENT Yves –
Mmes MARECHAL Carole - DUBRULLE Isabelle - HEBBELYNCK Régine – LAFON
Julie – GODIN Nicole

REPRESENTES : Mme KUBERA Sylvie a donné procuration à Mme MARECHAL Carole

ABSENTS : Ms. LEFEBVRE Christophe – JANIKOWSKI Jean-Luc- YAHIA Mehdi -
SZALKOWSKI Loïc - DUTHILLEUL Ludovic –

EXCUSES : Mme DESCAMPS Béatrice

(SANS PROCURATION)

Secrétaire de séance : Mme GODIN NICOLE

- *_ *_ -

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30.06.2017

Madame Godin émet une observation. A ce jour la commune a fait l'acquisition d'un camion. Or le conseil municipal avait demandé de faire une étude comparative avec un crédit-bail et un crédit bancaire et n'avait pas donné son accord pour l'achat.

Monsieur le maire fait part que suite à 3 propositions de crédit-bail, qui ont été transmises au percepteur. La proposition de Lixx bail était la plus favorable car le coût de rachat après crédit était la plus intéressante. Monsieur le maire a donc suivi son avis et commandé le camion. Le coût du crédit sur 60 mois est de 418€15 et 183€80 en fin de contrat pour rachat.

Aucune autre observation n'est entendue. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 CCAS 2017-2018 : validation du barème des bons et des colis, des dossiers au 01.10.2017 jusqu'au 30.09.2018

La commission s'est réunie le 15 septembre pour analyser tous les dossiers qui ont été déposés en mairie. Le calcul est le suivant :

Toutes les ressources de toutes les personnes vivants au foyer – la part à charge de loyer

Ensuite le barème (revalorisé annuellement) est appliqué en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.

BAREME POUR BONS ALIMENTAIRES

Pour une personne seule : 90% de l'AAH

A partir de 2 personnes : (90% de l'AAH) + (base du RSA x nombre de part)

Pour le nombre de part il est défini comme suit :

1 personne : 1 part

1 enfant : 0,3 part

1 adulte supplémentaire ou 1 personne supplémentaire avec des revenus d'activités ou non : 0,5 part

Montant de l'AAH au 01/09/2017 : 810€89

Montant du RSA au 01/09/2017 : 536€ 78

Grille de calcul du barème CCAS suivant composition du foyer (TABLEAU 1)

NOMBRE DE PERSONNES	COMPOSITION DU FOYER	NOMBRE PART	BAREME BON ALIMENTAIRE		BAREME /JOUR /PERS	BAREME /JOUR/ FAMILLE
			BASE DE CALCUL	MONTANT		
1	1 ADULTE	1,00	810.89x 90%	729.80 €	24.32 €	24.32 €
2	2 ADULTES	1,5	729.80+ (536.78 x0.5)	998.19 €	16.64 €	33.27 €
2	1 ADULTE ET 1 ENFANT	1,3	729.80+ (536.78 x0.3)	890.83€	14.85 €	29.69 €

3	1 ADULTE + 2 ENFANTS	1,6	729.80+ (536.78 x0.6)	1051.87 €	11.69 €	35.07 €
3	3 ADULTES	2	729.80+ (536.78 x1)	1266.58 €	14.07 €	42.22 €
3	2 ADULTES ET 1 ENFANT	1,8	729.80+ (536.78 x0.8)	1159.22 €	12.88 €	38.64 €
4	2 ADULTES ET 2 ENFANTS + 18 ANS	2,5	729.80+ (536.78 x1.5)	1534.97 €	12.79 €	51.16 €
4	2 ADULTES ET 2 ENFANTS	2,1	729.80+ (536.78 x1.1)	1320.26 €	11.00 €	44.00 €
4	1 ADULTE ET 3 ENFANTS	1,9	729.80+ (536.78 x0.9)	1212.90 €	10.11 €	40.44 €
5	2 ADULTES ET 3 ENFANTS	2,4	729.80+ (536.78 x1.4)	1481.29 €	9.87 €	49.38 €
5	1 ADULTE ET 4 ENFANTS	2,2	729.80+ (536.78 x1.2)	1373.94 €	9.16 €	45.80 €
6	2 ADULTES ET 4 ENFANTS	2,7	729.80+ (536.78 x1.7)	1642.33 €	9.12 €	54.74 €
6	1 ADULTE ET 5 ENFANTS	2,5	729.80+ (536.78 x1.5)	1534.97 €	8.53 €	51.18 €
7	2 ADULTES ET 5 ENFANTS	3,00	729.80+ (536.78 x2)	1803.36 €	8.59 €	60.13 €
7	1 ADULTE ET 6 ENFANTS	2,8	729.80+ (536.78 x1.8)	1696.00 €	8.08 €	56.56 €
8	2 ADULTES ET 6 ENFANTS	3,3	729.80+ (536.78 x2.3)	1964.39 €	8.18 €	65.48 €
8	1 ADULTE ET 7 ENFANTS	3,1	729.80+ (536.78 x2.1)	1857.04 €	7.74 €	61.92 €

BAREME POUR COLIS DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

10 % en plus du barème des bons alimentaires (TABLEAU 2)

NOMBRE DE PERSONNES	COMPOSITION DU FOYER	NOMBRE PART	BAREME COLIS		BAREME/ JOUR /PERS	BAREME /JOUR/ FAMILLE
			BASE DE CALCUL	MONTANT		
1	1 ADULTE	1,00	729.80 + 10%	802.78 €	26.76 €	26.76 €
2	2 ADULTES	1,5	998.19 +10%	1098.00€	18.30 €	36.60 €
2	1 ADULTE ET 1 ENFANT	1,3	890.83+ 10%	979.81 €	16.33 €	32.66 €
3	1 ADULTE + 2 ENFANTS	1,6	1051.87+10%	1157.05€	12.86 €	38.58 €
3	3 ADULTES	2	1266.58+10%	1393.24€	15.48 €	46.44 €
3	2 ADULTES ET 1 ENFANT	1,8	1159.22+10%	1275.14€	14.17 €	42.51 €
4	2 ADULTES ET 2 ENFANTS DE + 18 ANS	2.5	1534.97 + 10%	1688.47€	14.07 €	56.28 €
4	2 ADULTES ET 2 ENFANTS	2,1	1320.26+ 10%	1452.29€	12.10 €	48.40 €
4	1 ADULTE ET 3 ENFANTS	1,9	1212.9 +10%	1334.19€	11.11 €	44.47 €
5	2 ADULTES ET 3 ENFANTS	2,4	1481.29 + 10%	1629.42€	10.86 €	54.31 €
5	1 ADULTE ET 4 ENFANTS	2,2	1373.94 + 10 %	1511.33€	10.07 €	50.38 €
6	2 ADULTES ET 4 ENFANTS	2,7	1642.33+ 10%	1806.56€	10.04 €	60.24 €
6	1 ADULTE ET 5 ENFANTS	2,5	1534.97+ 10 %	1688.47€	9.38 €	56.28 €
7	2 ADULTES ET 5 ENFANTS	3,00	1803.36+ 10 %	1983.69€	9.44 €	66.12 €
7	1 ADULTE ET 6 ENFANTS	2,8	1696+ 10 %	1865.60€	8.88 €	62.18 €
8	2 ADULTES ET 6 ENFANTS	3,3	1964.39+ 10%	2160.82€	9.00 €	72.00 €
8	1 ADULTE ET 7 ENFANTS	3,1	1857.04+ 10 %	2042.74€	8.51 €	68.09 €

MONTANT DES BONS (TABLEAU 3)

NOMBRE DE PERSONNES	MONTANT 2016-2017	MONTANT 2017-2018
1	30 €	25 €
2	35€	30€
3	40 €	35 €
A partir de 4	45 €	40 €

COTISATION BANQUE ALIMENTAIRE

Pour 2017, la commune cotisait pour 60 personnes à 9€/personne soit 540€ + 15€ de cotisation annuelle.

Au vu du nombre de dossiers déposés pour 2017-2018, la commission propose de cotiser pour 50 personnes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider

- La grille de calcul du barème CCAS suivant la composition du foyer (tableau 1) validant ainsi le barème des bons
- La grille de calcul du barème CCAS suivant la composition du foyer (tableau 2) validant ainsi le barème des colis (tableau 2)
- Le montant des bons suivant le nombre de personnes dans le foyer (TABLEAU 3)
- Le montant de la cotisation 2018 à la banque alimentaire (50 personnes au lieu de 60)

DOSSIER DEPOSES ANNEE 2017-2018

NB PERS	NB PART	RESSOURCES				TOTAL RES	BAREME BON	BAREME COLIS	DECISION BON	DECISION COLIS
		LOYER	APL	SOLDE						
1	1	472.37	359.36	272.00	-87.36	385.01	729.80	802.78	favorable	favorable
1	1	894.95	416.57	272.00	-144.57	750.38	729.80	802.78	favorable	favorable
1	1	994.02	450.46	77.00	-373.46	620.56	729.80	802.78	favorable	favorable
1	1	818.17	368.80	272.00	-96.80	721.37	729.80	802.78	favorable	favorable
1	1	812.25	455.00	202.00	-253.00	559.25	729.80	802.78	favorable	favorable
1	1	777.05	419.31	199.00	-220.31	556.74	729.80	802.78	favorable	favorable
1	1	802.82	508.08	224.00	-284.08	518.74	729.80	802.78	favorable	favorable
1	1	415.80	338.64	190.00	-148.64	267.16	729.80	802.78	favorable	favorable
1	1	505.92	297.91	272.00	-25.91	480.01	729.80	802.78	favorable	favorable
1	1	472.37	414.31	272.00	-142.31	330.06	729.80	802.78	favorable	favorable
2	1.50	1011.84	382.48	329.00	-53.48	958.36	998.18	1098.00	favorable	favorable
2	1.50	674.99	484.12	379.00	-105.12	569.87	998.18	1098.00	favorable	favorable
2	1.50	676.34	405.58	329.00	-76.58	599.76	998.18	1098.00	favorable	favorable
3	2.00	1501.13	472.57	379.00	-93.57	1407.56	1266.58	1393.24	Non favorable	Non favorable
3	2.00	805.97	230.00	259.00	29.00	834.97	1266.58	1393.24	favorable	favorable
3	1.80	805.86	415.91	379.00	-36.91	768.95	1159.22	1275.14	favorable	favorable
3	1.60	897.55	411.45	434.00	22.55	920.10	1051.87	1157.05	favorable	favorable
3	1.60	895.29	418.91	431.00	12.09	907.38	1051.87	1157.05	favorable	favorable
4	2.50	1030.41	0.00	0.00	0.00	1030.41	1534.97	1688.47	favorable	favorable
4	1.80	1305.73	571.20	0.00	-571.20	734.53	1159.22	1275.14	favorable	favorable
6	2.70	1515.26	588.83	552.00	-36.83	1478.43	1642.33	1806.56	favorable	favorable
45										

Le conseil municipal, suivant le barème validé des bons et des colis a émis un avis favorable ou non en fonction des dossiers reçus (analysés en tout anonymat). Chaque personne sera informée par courrier de la décision sachant que l'avis est valable du 01.10.2017 au 30.09.2018 pour les colis et du 01.10.2017 au 31.03.2018 pour les bons.

3 SIVOM : tenue de l'inventaire de l'actif et proposition de ventilation de certains actifs aux communes membres

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue du SIVOM. A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis favorable sur la tenue de l'inventaire de l'actif et proposition de ventilation de certains actifs aux communes membres.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une société privée interviendra sur le territoire de Thivencelle aux abords des parcelles appartenant au SIVOM afin de trouver une compensation écologique.

Monsieur le maire fait part qu'au niveau du rachat de l'étang par monsieur Leduc, une procédure judiciaire est en cours avec le SIVOM.

4 Subvention pour la fête de la moisson

Monsieur le maire rappelle qu'en 2016, la commune avait pris en charge 2500€ de facture pour la fête de la moisson. Pour 2017, monsieur le maire donne l'état des dépenses pour un total de 2676€ :

- Toofun : 600€
- AECTT : 400€
- Le jardin voyageur : 1376€
- Edith Depecher : 300€

Madame Maréchal fait part qu'il serait plus judicieux d'avoir les factures en amont de la manifestation afin de valider le montant de la prise en charge par la commune en aval.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de payer les factures pour un montant de 2676€. Mmes Godin Nicole, Lafon Julie et Hebbelynck Régine n'ont pas pris part au vote.

5 Adhésion au « dispositif de participation citoyenne »

Monsieur le maire rappelle que lors du conseil municipal du 30.06.2017, le « dispositif de participation citoyenne » avait été évoqué suite à la rencontre effectuée avec le capitaine de Police. A ce jour, la commune de Saint Aybert est prête à mettre en place le dispositif en collaboration avec Thivencelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour mettre en place sur la commune de Thivencelle le « dispositif de participation citoyenne ».

6 Questions diverses et informations

a. Information sur les contrats aidés

Monsieur le maire fait part qu'il a reçu le directeur de Pôle emploi et qu'à ce jour aucun nouveau contrat aidé ne peut être signé. La Sous-Préfecture a fait part qu'elle analyserait les demandes de renouvellements jusqu'au 31.12.2017 au cas par cas et seul les demandes de renouvellement en périscolaires seraient analysées.

Monsieur le maire donne également lecture de la lettre de madame le Députée concernant ce dossier.

b. Information sur le service civique

Madame Lafon Julie fait part qu'elle a rencontré la STAJ sur le dispositif du service civique et fait un bref compte rendu (les documents explicatifs sur ce dispositif seront transmis à chaque conseiller). Une réunion aura lieu le jeudi 19 octobre à 18h à l'espace de la Dodaine afin de discuter de la mise en place d'un tel dispositif sur la commune et éventuellement créer un comité de pilotage.

c. Information sur les horaires de la piscine du SIVOM pour les enfants de l'école

Monsieur le maire fait part que suite aux changements d'horaires de la piscine, la commune subit une augmentation de 40€/voyage pour le transport. Le directeur de la piscine a donc été contacté pour trouver un nouvel horaire afin de rester dans la même dépense que pour l'année précédente. Finalement les enfants iront à la piscine le jeudi et plus le lundi (après avis favorable du directeur de l'école) afin de garder le même budget que l'année précédente.

d. Invitation des jeunes sapeurs-pompiers de Mortagne au défilé du 11 novembre

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue des jeunes sapeurs- pompiers du centre d'incendie et de secours de Mortagne qui sollicite une demande de subvention. De plus, il solliciterait les jeunes afin de venir au défilé du 11 novembre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide une subvention de 100€ et la venue des jeunes sapeurs pompiers au défilé.

e. Demande de subvention du secours populaire

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner un avis favorable à cette demande.

f. Demande de local de l'association HANDI-CAP

Monsieur le maire donne lecture de la lettre reçue de l'association HANDI-CAP qui sollicite la mise à disposition d'un local. Toutefois, la commune n'a pas de local à mettre à disposition 2 à 3 jours par semaine. L'association réseau BULLE de VALENCIENNES serait susceptible d'apporter des réponses à cette association.

g. Demande de dérogation pour l'école

Monsieur le maire fait part qu'il a reçu un courrier pour une demande de dérogation pour l'école. Une rencontre est prévue avec la famille le samedi 30.09 à 11h30 en mairie.

h. Subvention FPH 2017

Monsieur le maire fait part que désormais le dispositif FPH s'appelle PIC (Projet d'Initiative Citoyenne). Les thématiques ont donc changées et ne correspondent plus aux différentes actions qui étaient mises en place par les associations. Le conseil municipal décide donc par 7 voix pour et 2 abstentions de ne plus adhérer à ce dispositif.

i. Intervention de Julie Lafon

Début septembre, Julie et Mathilde ont rencontré la CAF en particulier sur la problématique des ados. La CAF a fait part qu'il était possible de créer un espace de vie sociale. Une plaquette est distribuée pour information à l'ensemble du conseil municipal.

Concernant les NAP du mercredi après-midi, comme il n'y avait aucune inscription, il n'y a pas de NAP le mercredi après-midi.

Afin de relancer les activités des 11 à 17 ans, l'ensemble du conseil municipal est favorable à la proposition de Julie à savoir faire une porte ouverte les 4 et 11 octobre de 14h30 à 17h en leur proposant un concours de ping-pong (avec un budget de 75€ de rachat de matériel chez Décathlon) et des activités manuelles.

Le contrat aidé de la médiathèque a fait une demande de plusieurs formations. Le conseil accepte une des 2 formations car le lundi 23.10 l'employé fait déjà une formation dans le cadre du festival des marionnettes. Il est à noter que les horaires de formation se font en dehors du temps de travail.

Le festival « Pépite forêt » sera présent à la salle des fêtes et présentera un spectacle les 13 et 24 novembre. L'entrée est de 3€/enfant pris en charge par la commune.

Les jeunes l'ont sollicité afin de réaliser une soirée Halloween le 28.10 de 18h à 21h à l'espace de la Dodaine. Le conseil municipal est favorable et c'est l'agent en charge de la médiathèque qui aura en charge la surveillance.

Le mardi 30.01.2018 à la salle des fêtes à partir de 19h se déroulera un spectacle du Phoenix American Song.

Madame Julie Lafon présente un projet de construction d'un skate Park. 2 devis ont été demandés. Le lieu d'implantation serait sur la place à côté du city stade.

Le devis 1 s'élève à 28410€HT

Le devis 2 s'élève à 33734€ HT

La recherche de subvention est en cours et on pourrait espérer 80% ce qui ferait pour le devis 1 un reste à charge de 5682€ et pour le devis 2 un reste à charge de 6746€82.

Il faudrait voir l'éventuelle possibilité d'établir un financement participatif comme cela se fait beaucoup et/ou mettre une participation des indemnités du maire et des adjoints.

La commune va-t-elle mettre à disposition un ouvrier municipal pour effectuer des travaux à Saint Aybert. ? Il faudrait s'assurer que cela ne mettent pas en péril nos chantiers.

Monsieur le maire fait part qu'il a rencontré monsieur le maire de Saint Aybert et qu'il l'a effectivement sollicité pour mettre à disposition un ouvrier municipal pour des travaux pendant les vacances de la Toussaint mais qu'il y aurait aussi du personnel de Crespin. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de mettre à disposition pendant 1 semaine un ouvrier municipal à condition que cela ne gêne pas le bon fonctionnement de nos services. Une convention sera établie pour fixer les conditions de mise à disposition du personnel.

j. Intervention d'Isabelle Dubrulle

Une rencontre avec l'agent de la médiathèque est prévue dans le cadre d'un entretien annuel.

k. Intervention de Carole Marechal

Une commission fêtes est organisée le 2.10 à 18h à l'espace de la Dodaine pour le repas des aînés et le marché de Noël. Les associations ont reçu le dossier de présentation des subventions à rendre pour le 15.10.2017. Une réunion est organisée le 17.10 à 18h en mairie pour analyser les bilans.

l. Intervention de Nicole Godin

Lors d'un dernier conseil municipal, il avait été évoqué la possibilité de mettre une antenne pour les réseaux mobiles sur Thivencelle et une redevance de 5000€ aurait été versée pour la commune. Où en est-on dans ce projet ?

Monsieur le maire fait part que pour Thivencelle le projet a été abandonné (Eglise trop chère et rue des Hauts Champs était en zone protégée) et que c'est sur un terrain privé de Saint Aybert que Bouygues a retenu dont 3000€ pour le propriétaire et 2000€ pour l'exploitant.

Lors d'une location de salle à l'espace de la Dodaine, il y a eu un incident avec les WC ? Monsieur le maire fait part que cela a été pris en charge par la commune car la poignée était déjà défectueuse avant la location.

Comme pour l'année 2016, fleurit-on la commune pour la Toussaint ? Monsieur le maire fait part que comme pour l'année 2017, la commune sera fleurie pour la Toussaint et ce sont Nicole et Régine qui se chargeront de l'achat.

m. Intervention de Régine Hebbelynck

Les drapeaux sont en mauvais état il faudrait en racheter. Monsieur le maire fait part que c'est prévu.

Qui va conduire le nouveau camion ? Monsieur le maire fait part que toutes personnes possédant le permis peut conduire le camion (Elus et personnel). Le camion est assuré tous risques, tous conducteurs.

Où sera-t-il entreposé ? Monsieur le maire fait part qu'il sera dans les cours des ateliers et le week- end dans son hangar.

n. Intervention d'Yves Laurent

Quels travaux sont prévus à l'ancien étang du SIVOM ?

Monsieur le maire fait part qu'un agrandissement est prévu mais pour l'instant aucune demande n'a été faite en mairie.

o. Intervention d'Eric Denis

Tous les travaux de mise en accessibilité à l'école sont finis.

Grâce à une cuve de 1000 litres il y aura un point d'eau au fond du cimetière.

Plusieurs personnes l'ont interpellé concernant le passage intensif de tracteurs dans le village. Monsieur le maire fait part qu'il s'agit de travaux effectués dans le cadre du canal.

Une rencontre a été faite avec le Président de l'AST et plusieurs travaux devront être entrepris.

Il faudrait revoir les associations ayant jouissance d'un bâtiment public pour refaire le point sur l'entretien par les agents municipaux. Une rencontre sera prévue avec chaque président pour revoir la signature d'une nouvelle convention d'utilisation.

p. Information de Monsieur le Maire

Ulrich part le 30.09.2017 par voie de mutation pour la ville de Valenciennes.

Prévoir de remettre une information dans le bulletin municipal précisant que l'entretien des caniveaux est à la charge de chaque habitation.